

PRÉAMBULE. [I, 1 — 17]

Adresse et salutation (1-7). Exorde : Amour de S. Paul pour les chrétiens de Rome (8-15). Proposition du sujet : La justice par la foi (16-17).

¹ Paul, serviteur du Christ-Jésus, apôtre par son appel, mis à part pour annoncer l'Évangile de Dieu*.

² *Évangile* que Dieu avait promis auparavant par ses prophètes dans les saintes Écritures,

³ touchant son Fils (né de la postérité de David selon la chair,

⁴ et déclaré Fils de Dieu miraculeusement, selon l'Esprit de sainteté, par une résurrection d'entre les morts), Jésus-Christ Notre-Seigneur†,

* **1,1** S. Paul est *serviteur de J.-C.*, dans le sens qu'a ce mot dans Deut. xxxiv, 5 ; Jér. vii, 25 ; Is. iv, 13 sv., c'est-à-dire son ministre, son représentant et son organe. Il est de plus Apôtre, appelé par Jésus-Christ lui-même comme le furent les Douze (I Cor. i, 1 ; Gal. i, 1), instruit par sa révélation immédiate (Gal. i, 12 ; Comp. I Cor. ix, 1 ; xv, 8) et investi par lui de la mission de prêcher son Évangile (Act. xxvi, 16 sv. etc. ; Act. xiii, 2 ; Gal. i, 15.) † **1,4** *Déclaré* (ou *démontré*) avec puissance : Au lieu de *déclaré*, il y a dans la Vulgate *prédestiné*, qui s'explique difficilement, comme s'il y avait προόρισθέντος. S. Paul veut dire que Jésus, vrai homme, né de la race de David, a été déclaré et manifesté, aux yeux de tous, Fils de Dieu par le miracle de sa résurrection. Le πνεῦμα ἁγιωσύνης n'est pas le ἅγιον πνεῦμα ou l'Esprit-Saint, ni la nature divine, mais désigne l'esprit de sainteté, c'est-à-dire la sainteté exceptionnelle qui était en l'âme de Jésus-Christ et qui a été, d'après S. Paul, la cause morale de sa résurrection (Cf.).

5 par qui nous avons reçu la grâce et l’apostolat, pour amener en son nom à l’obéissance de la foi tous les Gentils‡,

6 du nombre desquels vous êtes, vous aussi, par appel de Jésus-Christ, —

7 à tous les bien-aimés de Dieu, les saints appelés par lui, qui sont à Rome : grâce et paix à vous de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ !§

8 Et d’abord je rends grâce à mon Dieu, par Jésus-Christ, au sujet de vous tous, de ce que votre foi est renommée dans le monde entier.

9 Dieu m’en est témoin, *ce Dieu* que je sers en mon esprit par la *prédication* de l’Évangile de son Fils, sans cesse je fais mémoire de vous,

10 demandant continuellement dans mes prières d’avoir enfin, par sa volonté, quelque heureuse occasion de me rendre auprès de vous.

11 Car j’ai un grand désir de vous voir, pour vous communiquer quelque don spirituel, capable de vous affermir,

12 je veux dire, de nous encourager ensemble au milieu de vous par la foi qui nous est commune, à vous et à moi.

13 Je ne veux pas vous laisser ignorer, frères, que je me suis souvent proposé d’aller vous voir, — mais j’en ai été empêché jusqu’ici, — afin

‡ 1,5 *Tous les Gentils*, les païens : c’était le domaine spécial assigné à son apostolat (Gal. i, 16 ; ii, 2, 8, 9). § 1,7 *Saints* : Israël, séparé des autres peuples et consacré au Seigneur, reçoit le nom de *saint* dans l’Ancien Testament ; c’est dans le même sens que les premiers fidèles sont le peuple saint du Nouveau Testament.

de recueillir aussi quelques fruits parmi vous, comme parmi les autres nations*.

¹⁴ Je me dois aux Grecs et aux Barbares, aux savants et aux ignorants.

¹⁵ Ainsi, autant qu'il est en moi, je suis prêt à vous annoncer aussi l'Évangile, à vous qui êtes à Rome.

¹⁶ Car je n'ai pas honte de l'Évangile ; c'est une force divine pour le salut de tout homme qui croit, premièrement du Juif, puis du Grec†.

¹⁷ En effet, en lui est révélée une justice de Dieu qui vient de la foi et est destinée à la foi, selon qu'il est écrit : « Le juste vivra par la foi‡. »

PREMIÈRE PARTIE [DOGMATIQUE]. [I, 18 — XI, 36.] DE LA JUSTIFICATION PAR LA FOI.

SECTION 1 [I, 18 — IV, 25.] Nécessité de la justification.

1. Chap. i, 18-32. Les peuples païens : Méconnaissance coupable du vrai Dieu (18-25). Le jugement divin (24-32).

* **1,13** Voy. xv, 20 sv. † **1,16** Au vers. 14, S. Paul, se plaçant au point de vue grec, partageait l'humanité en Grecs et en Barbares ; ici, du point de vue juif ou religieux, il la divise en Juifs et en Grecs. ‡ **1,17** Une justice de Dieu, c'est-à-dire une justice venant de Dieu et communiquée à l'homme. C'est une justice qui vient de la foi, a son principe dans la foi *ex fide*, et est destinée à la foi *in fidem*, c'est-à-dire est accordée à la foi. La suite de l'Épître explique les caractères de cette justice brièvement résumée en ces deux termes *ex fide, in fidem*.

18 En effet, la colère de Dieu éclate du haut du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes, qui, par leur injustice, retiennent la vérité captive ;

19 car ce qui se peut connaître de Dieu, est manifeste parmi eux : Dieu le leur a manifesté.

20 En effet ses perfections invisibles, son éternelle puissance et sa divinité sont, depuis la création du monde, rendues visibles à l'intelligence par le moyen de ses œuvres. Ils sont donc inexcusables,

21 puisque, ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâces ; mais ils sont devenus vains dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence s'est enveloppé de ténèbres.

22 Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous ;

23 et ils ont échangé la majesté du Dieu incorruptible pour des images représentant l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles*.

24 Aussi Dieu les a-t-il livrés, au milieu des convoitises de leurs cœurs, à l'impureté, en sorte qu'ils déshonorent entre eux leurs propres corps,

25 eux qui ont échangé le Dieu véritable pour le mensonge, et qui ont adoré et servi la créature

§ 1,19 Ce qui se peut connaître, ce que la raison naturelle nous apprend de son existence et de sa nature. * 1,23 Sag. xiii, 2, 10 ; xiv, 14 sv.

de préférence au Créateur†, (lequel est béni éternellement. Amen !)

²⁶ C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions d'ignominie : leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature ;

²⁷ de même aussi les hommes, au lieu d'user de la femme selon *l'ordre de* la nature, ont, dans leurs désirs, brûlé les uns pour les autres, ayant hommes avec hommes un commerce infâme, et recevant, dans une mutuelle dégradation, le juste salaire de leur égarement.

²⁸ Et comme ils ne se sont pas souciés de bien connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens pervers pour faire ce qui ne convient pas,

²⁹ étant remplis de toute espèce d'iniquité, de malice, [de fornication], de cupidité, de méchanceté, pleins d'envie, de pensées homicides, de querelle, de fraude, de malignité,

³⁰ semeurs de faux bruits, calomniateurs, haïs de Dieu, arrogants, hautains, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents,

³¹ sans intelligence, sans loyauté, [implacables], sans affection, sans pitié‡.

³² Et bien qu'ils connaissent le jugement de Dieu déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font,

† **1,25** Doxologie familière aux Orientaux quand ils prononcent le nom de Dieu, surtout s'ils ont à relater quelque chose d'injurieux pour la divinité. ‡ **1,31** *Implacables*, mot ajouté dans quelques manuscrits pour expliquer *sans loyauté* (littér. *infidèles aux traités*), et que la Vulg. a traduit *absque foedere*, qui refuse de se réconcilier, de faire la paix par un traité. Sur les vers. 29-31 comp. Sag. xiv, 22 sv.

mais encore ils approuvent ceux qui les font§.

2

2. Chap. ii, 1 — iii, 20. — a) *Transition des Gentils aux Juifs.* Chacun sera jugé selon ses œuvres (ii, 1-8), les Juifs sur les prescriptions de la Loi écrite, comme les païens sur celles de la loi naturelle (9-16). — b) *Les Juifs.* — Loin de les couvrir, la loi aggravera leur condamnation (17-24.) C'est en vain qu'ils se confient dans les prérogatives de leur race, la circoncision (25-29) et les promesses (iii, 1-8). — c) *Conclusion :* Tous les hommes, les Juifs non moins que les Gentils, sont convaincus de péché par l'Écriture (9-20).

¹ Ainsi, qui que tu sois, ô homme, toi qui juges, tu es inexcusable ; car, en jugeant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque tu fais les mêmes choses, toi qui juges*.

² Car nous savons que le jugement de Dieu est selon la vérité contre ceux qui commettent de telles choses.

³ Et tu penses, ô homme, toi qui juges ceux qui les commettent, et qui les fais toi-même, que tu échapperas au jugement de Dieu ?†

§ 1,32 La Vulgate : *Ayant connu la justice de Dieu, ils n'ont pas compris que ceux qui font ces choses sont dignes de mort, et non seulement ceux qui les font, mais encore ceux qui approuvent ceux qui les font.* * 2,1 O homme désigne les Juifs. — Vulg., *Puisque tu fais les choses mêmes que tu condamnes.* † 2,3 Les Juifs des derniers temps se flattaient de n'avoir rien à craindre, sous prétexte qu'ils étaient les enfants d'Abraham, *les fils du royaume*, Matth. viii, 12.

4 Ou méprises-tu les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité ? et ne sais-tu pas que la bonté de Dieu t'invite à la pénitence ?

5 Par ton endurcissement et ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu,

6 qui rendra à chacun selon ses œuvres :

7 la vie éternelle à ceux qui, par la persévérance dans le bien, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité ;

8 mais la colère et l'indignation aux enfants de contention, indociles à la vérité, dociles à l'iniquité.

9 *Oui*, tribulation et angoisse sur tout homme qui fait le mal, sur le Juif premièrement, puis sur le Grec ;

10 gloire, honneur et paix pour quiconque fait le bien, pour le Juif premièrement, puis pour le Grec.

11 Car Dieu ne fait pas acception des personnes.

12 Tous ceux qui ont péché sans loi périront aussi sans loi, et tous ceux qui ont péché avec une loi seront jugés par cette loi.

13 Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent une loi qui sont justes devant Dieu ; mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés.

14 Quand des païens, qui n'ont pas la loi, accomplissent naturellement ce que la Loi commande, n'ayant pas la loi, ils se tiennent lieu de

loi à eux-mêmes‡ ;

¹⁵ ils montrent que ce que la Loi ordonne est écrit dans leurs cœurs, leur conscience rendant en même temps témoignage par des pensées qui, de part et d'autre, les accusent ou les défendent.

¹⁶ *C'est ce qui paraîtra* au jour où, selon mon Évangile, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes§.

¹⁷ Toi qui portes le nom de Juif, qui te reposes sur la Loi, qui te glorifies en Dieu, qui connais sa volonté*,

¹⁸ qui sais discerner ce qu'il y a de meilleur, instruit que tu es par la Loi ;

¹⁹ toi qui te flattes d'être le guide des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, le docteur des ignorants,

²⁰ le maître des enfants, ayant dans la Loi la règle de la science et de la vérité : —

²¹ toi donc qui enseignes les autres, tu ne t'enseignes pas toi-même ! Toi qui prêches de

‡ **2,14** *Naturellement*, avec la lumière intérieure de la conscience (*natura duce*), sans l'enseignement extérieur d'une loi écrite. S'il arrive que des Gentils qui n'ont pas la loi de Moïse, mais, guidés par la lumière de leur raison, de leur conscience, pratiquent des choses que la loi ordonne, c'est-à-dire certains devoirs, cela montre qu'ils ont une loi gravée au fond de leur cœur. Le Juif ne peut donc se prévaloir d'avoir une loi, puisque les païens en ont une aussi ; car il ne suffit pas d'avoir une loi, il faut l'observer. § **2,16** *Selon mon Évangile*, ma prédication. * **2,17** Après cette transition du païen au juif (1-16) pour montrer qu'ils sont dans une situation équivalente, S. Paul en vient directement aux Juifs.

ne pas dérober, tu dérobes !†

²² Toi qui défends de commettre l'adultère, tu commets l'adultère ! Toi qui as les idoles en abomination, tu profanes le temple !‡

²³ Toi qui te fais une gloire d'avoir une loi, tu déshonores Dieu en la transgressant !

²⁴ Car « le nom de Dieu est blasphémé à cause de vous parmi les nations, » comme dit l'Écriture§.

²⁵ La circoncision est utile, il est vrai, si tu observes la Loi ; mais si tu transgresses la Loi, tu n'es plus, avec ta circoncision, qu'un incirconcis.

²⁶ Si donc l'incirconcis observe les préceptes de la Loi, son incirconcision ne sera-t-elle pas réputée circoncision ?

²⁷ Bien plus, l'homme incirconcis de naissance, s'il observe la Loi, te jugera, toi qui, avec la lettre *de la Loi* et la circoncision, transgresses la Loi.

²⁸ Le vrai Juif, ce n'est pas celui qui l'est au dehors, et la *vraie* circoncision, ce n'est pas celle qui paraît dans la chair.

²⁹ Mais le Juif, c'est celui qui l'est intérieurement, et la circoncision, c'est celle du cœur, dans l'esprit, et non dans la lettre : ce Juif aura sa louange, non des hommes, mais de

† **2,21** Apodose. Sens général des vers. 21 sv. : Pourquoi donc ne conformes-tu pas ta conduite à la connaissance que tu as de la Loi ? ‡ **2,22** Le temple du vrai Dieu : comp. Matth. xxi, 13. D'autres : *Tu pilles leurs temples*, les temples des idoles, pour t'en approprier les dépouilles : comp. Josèphe, Antiq. IV, viii, 10. § **2,24** S. Paul cite Is. lii, 5, d'après les LXX, pour exprimer sa pensée avec des paroles de la sainte Écriture. Comp. Ezéch. xxxvi, 20.

Dieu.

3

¹ Quel est donc l'avantage du Juif ? ou quelle est l'utilité de la circoncision ?*

² Cet avantage est grand de toute manière. Et d'abord c'est qu'à eux ont été confiés les oracles de Dieu.

³ Mais quoi ? Si quelques-uns n'ont pas cru, leur incrédulité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu ?

⁴ Loin de là ! Mais plutôt que Dieu soit reconnu pour vrai, et tout homme pour menteur, selon qu'il est écrit : « Afin, ô Dieu, que tu sois trouvé juste dans tes paroles et que tu triomphes lorsqu'on te juge.† »

⁵ Mais si notre injustice démontre la justice de Dieu, que dirons-nous ? Dieu n'est-il pas injuste en donnant cours à sa colère ?

⁶ (je parle à la manière des hommes.) Loin de là ! Autrement, comment Dieu jugera-t-il le monde ?

⁷ Car si, par mon mensonge, la vérité de Dieu éclate davantage pour sa gloire, pourquoi, après cela, suis-je moi-même condamné comme pécheur ?

* **3,1** S. Paul répond ici à une objection. † **3,4** Ps. li (50), 6 cité d'après les LXX. Averti de son crime par Nathan (II Sam. xii, 7 sv.) David le déteste ; il exprime l'espoir qu'il en obtiendra le pardon, en considération de son repentir et de la gloire qui en rejaillira sur la justice divine. — *Que tu triomphes.* En hébr. *que tu sois trouvé pur lorsque tu juges.* Sens : David confesse humblement son péché afin qu'il apparaisse à tous que Dieu est irréprochable dans le jugement sévère qu'il vient de porter contre lui.

⁸ Et pourquoi ne ferions-nous pas le mal afin qu'il en arrive du bien, comme la calomnie nous en accuse, et comme quelques-uns prétendent, que nous l'enseignons ? ceux-là, leur condamnation est juste !

⁹ Eh bien donc ? Avons-nous quelque supériorité ? Non, aucune ; car nous venons de prouver que tous, Juifs et Grecs sont sous le péché‡,

¹⁰ selon qu'il est écrit : « Il n'y a pas de juste, pas même un seul§ ;

¹¹ il n'y en a pas qui ait de l'intelligence, il n'y en a pas qui cherche Dieu.

¹² Tous sont sortis de la voie, tous sont pervers ; il n'y a personne qui fasse le bien, pas même un seul. »

¹³ « Sépulcre ouvert est leur gosier ; ils se servent de leurs langues pour tromper. » « Un venin d'aspic est sous leurs lèvres. »

¹⁴ « Leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume. »

¹⁵ « Ils ont les pieds agiles pour répandre le sang.

¹⁶ La désolation et le malheur sont dans leurs voies.

¹⁷ Ils ne connaissent pas le chemin de la paix. »

‡ **3,9** *Avons-nous quelque supériorité ?* La Vulg. ajoute : *sur eux.*

§ **3,10** Les passages groupés ici (vers. 10-18) sont empruntés à divers Psaumes (Ps. xiv, 3 ; v, 10 ; cxl, 4 ; x, 7) et à Is. lix, 7 ; Prov. 1, 16 etc. Mais à la suite du verset 3 tiré par S. Paul du Ps. xiii, les copistes ont introduit par inadvertance dans ce Psaume (Vulg.) toutes les autres citations de l'Épître.

¹⁸ « La crainte de Dieu n'est pas devant leurs yeux. »

¹⁹ Or nous savons que tout ce que dit la Loi, elle le dit à ceux qui sont sous la Loi, afin que toute bouche soit fermée, et que le monde entier soit sous le coup de la justice de Dieu.

²⁰ En effet, nul homme ne sera justifié devant lui par les œuvres de la Loi, car la loi ne fait que donner la connaissance du péché.

Chap. iii, 21 — iv, 25 : a) La véritable justice est gratuitement conférée à tous par le moyen de la foi en Jésus-Christ, à l'exclusion du mérite antérieur des œuvres (iii, 21-30). — b) Cette doctrine est enseignée dans l'Écriture : exemple d'Abraham justifié non par les œuvres, mais par la foi (iii, 31 — iv, 8), et avant qu'il fût circoncis (9-12). Héritage messianique et postérité, promis à sa foi (13-25).

²¹ Mais maintenant, sans la Loi, a été manifestée une justice de Dieu à laquelle rendent témoignage la Loi et les Prophètes,

²² justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux et à tous ceux qui croient ; il n'y a pas de distinction,

²³ car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ;

²⁴ et ils sont justifiés gratuitement par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ.

²⁵ C'est lui que Dieu a donné comme victime propitiatoire par son sang moyennant la foi, afin

de manifester sa justice, ayant, au temps de sa patience, laissé impunis les péchés précédents* ,
²⁶ afin, *dis-je* de manifester sa justice dans le temps présent, de manière à être reconnu juste et justifiant celui qui croit [en Jésus-Christ].

²⁷ Où est donc la jactance ? Elle est exclue. Par quelle loi ? Par la loi des œuvres ? Non, mais par loi de la foi†.

²⁸ Car nous tenons pour certain que l'homme est justifié par la foi, à l'exclusion des œuvres de la Loi.

²⁹ Ou bien Dieu n'est-il que le Dieu des Juifs ? et n'est-il pas aussi le Dieu des Gentils ?

³⁰ Oui, il est aussi le Dieu des Gentils, puisqu'il y a un seul Dieu qui justifiera les circoncis par *principe* de foi et les incirconcis par la foi.

³¹ Détruisons-nous donc la Loi par la foi ? Loin de là ! Nous la confirmons, au contraire.

4

¹ Quel avantage dirons-nous donc qu'Abraham, notre père, ait obtenu selon la chair ?

² Si Abraham a été justifié par les œuvres, il a sujet de se glorifier. Mais il n'en a pas sujet devant Dieu.

* **3,25** Vulgate *pour la rémission...* Mais le grec porte : διὰ τὴν παράθεσιν, *ayant laissé passer*, tandis que l'idée de rémission est exprimée ailleurs par ἄφεσις (Col. i, 14; Hébr. ix, 22; x, 18. Comp. Matth. xxvi, 28; Marc, i, 4; Luc, i, 77 etc.). † **3,27** *La jactance* (Vulg. *ta jactance*, ô Juif). — La loi de la foi, qui fait dépendre la justification de la foi en J.-C.; cette foi, étant un don gratuit de Dieu, exclut toute vaine gloire.

³ En effet, que dit l'Écriture ? « Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice.* »

⁴ Or, à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une chose due ;

⁵ et à celui qui ne fait aucune œuvre, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi *lui* est imputée à justice†.

⁶ C'est ainsi que David proclame la béatitude de l'homme à qui Dieu impute la justice indépendamment des œuvres :

⁷ Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés ont été couverts !

⁸ Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché ! »

⁹ Ce bonheur n'est-il que pour les circoncis, ou est-il également pour les incirconcis ?

¹⁰ Car nous disons que la foi fut imputée à justice à Abraham. Comment donc lui fut-elle imputée ? Était-ce en l'état de circoncision, ou en l'état d'incirconcision ? Ce ne fut pas dans

* **4,3** *L'Écriture*, citation de Gen. xv, 6. L'historien sacré rapporte en cet endroit l'acte de foi par lequel Abraham acquiesça à la parole de Dieu qui lui promettait une nombreuse postérité. Toutefois la pensée de l'Apôtre ne s'arrête pas à cet acte unique. Elle se porte sur tous les actes par lesquels Abraham, depuis sa vocation, soumit à Dieu son intelligence et sa volonté. Comp. vers. 17 et Gen. xvii, 4, 19-21 et Gen. xvii, 15 sv. † **4,5** La locution *croit en* dit plus que *croit à* ; elle ajoute une idée de confiance et d'amour. — La Vulgate ajoute : *selon le décret de la grâce de Dieu*, paroles qui sans appartenir au texte original, ont la valeur d'une excellente glose, reçue depuis les premiers siècles dans le texte latin.

l'état de circoncision, il était encore incirconcis‡.

¹¹ Il reçut ensuite le signe de la circoncision comme sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi quand il était incirconcis, afin d'être le père de tous ceux qui ont la foi bien qu'incirconcis, pour que la justice leur soit aussi imputée§,

¹² et le père des circoncis, de ceux qui ne sont pas seulement circoncis, mais qui marchent en même temps sur les traces de la foi qu'avait notre père Abraham lorsqu'il était incirconcis*.

¹³ En effet, ce n'est pas par la Loi que l'héritage du monde a été promis à Abraham et à sa postérité ; c'est par la justice de la foi†.

‡ **4,10** Ce n'est que quatorze ans plus tard (Gen. xv et xvii), qu'il est question de la circoncision d'Abraham. § **4,11** *Afin de*, marque le *dessein* de Dieu. Ainsi est élargie la paternité d'Abraham ; elle sort du cadre étroit des conceptions juives ; de charnelle, elle devient spirituelle et s'étend à tout les croyants, juifs et païens. Comp. Gal. iii, 7. * **4,12** La Vulgate, *et non seulement des circoncis* (des Juifs), *mais encore de tous ceux* (des païens) *qui marchent*, etc. † **4,13** *La Loi mosaïque* : Abraham ne vivait pas sous la Loi quand Dieu lui fit la promesse. Ce n'est donc pas sur la Loi, comme se le persuadaient faussement les Juifs, que se fonde le droit à l'héritage promis à Abraham. L'Apôtre semble avoir en vue principalement la promesse relative à la possession de la terre de Chanaan, figure du royaume messianique (Gen. xiii, 15 et xvii, 8). Ailleurs (Gen. xii, 3-7 ; xviii, 18 et xxii, 18 etc.) les bénédictions divines sont promises à toutes les nations *en* Abraham : ici, à Abraham et à sa postérité. Il est vrai, la Vulgate reproduisant trop servilement le texte grec traduit : *ou* à sa postérité ; mais l'on sait que dans les phrases négatives la particule grecque ἢ, équivaut à *et* (ix, 11 ; Eph. v, 3 ; Act. i, 7 etc.).

14 Car si ceux qui ont la Loi sont héritiers, la foi est vaine et la promesse est sans effet, parce que la loi produit la colère,

15 et que là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de transgression‡.

16 Donc c'est bien par la foi, afin que ce soit par grâce, pour que la promesse soit assurée à toute la postérité, non seulement à ceux qui relèvent de la Loi, mais encore à ceux qui relèvent de la foi d'Abraham, notre père à tous, selon qu'il est écrit :

17 « Je t'ai fait père d'un grand nombre de nations. § »

Il l'est devant celui auquel il a cru, devant Dieu, qui donne la vie aux morts et qui appelle les choses qui ne sont pas comme si elles étaient.

18 Espérant contre toute espérance, il crut, en sorte qu'il devint le père d'un grand nombre de nations, selon ce qui lui avait été dit* :

19 « Telle sera ta postérité. » Et, inébranlable dans sa foi, il ne considéra pas que son corps était déjà éteint, puisqu'il avait près de cent ans,

‡ 4,15 *Et là où il n'y a pas de loi*, en disant avec le texte reçu ; οὐ γὰρ, leçon suivie par la Vulgate. De bons manuscrits, l'ancienne Itala et plusieurs Pères ont lu : οὐ ὅτι, *or là où il n'y a pas...* Sens : Là ou la promesse est absolue et indépendante de la Loi, là il ne saurait y avoir de prévarication qui empêche Dieu de donner l'héritage promis. § 4,17 Gen. xvii, 4, 5. * 4,18 *Dit*. Gen. xv, 5. Le passage étant bien connu de ses lecteurs, S. Paul n'en cite que les derniers mots.

ni que le sein de Sara était épuisé[†].

²⁰ Devant la promesse de Dieu, il n'eut ni hésitation ni défiance ; mais puisant sa force dans la foi, il rendit gloire à Dieu,

²¹ pleinement convaincu qu'il saura accomplir la promesse qu'il a faite.

²² Et voilà pourquoi sa foi lui fut imputée à justice.

²³ Or ce n'est pas pour lui seul qu'il est écrit qu'elle lui fut imputée à justice mais c'est aussi pour nous,

²⁴ à qui elle doit être imputée, pour nous qui croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ, Notre-Seigneur,

²⁵ lequel a été livré pour nos offenses, et est ressuscité pour notre justification.

5

SECTION 2 [V, 1 — VIII, 39.] Excellence et efficacité de la justice par la foi.

1. Chap. v. — Premier fruit de la justification : la réconciliation avec Dieu et l'assurance du ciel (1-5) Amour de Dieu prouvé par le don qu'il nous a fait de Jésus-Christ (6-11). Parallèle entre Jésus-Christ, auteur de notre salut, et Adam, auteur de notre ruine (12-21).

[†] **4,19** *Il ne considéra pas*, ou d'après une autre leçon préférée par les meilleurs critiques : *il considéra sans trouble*. La promesse de Dieu fut l'occasion pour Abraham d'un moment de surprise (Gen. xvii, 17 ; Comp. xv, 5), mais non pas d'hésitation. Aussi Dieu ne le reprit-il pas comme il le fit pour Sara. (Gen. xviii, 10 sv.).

¹ Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ*,
² à qui nous devons d'avoir eu accès par la foi à cette grâce dans laquelle nous demeurons fermes, et de nous glorifier dans l'espérance de la gloire de Dieu†.

³ Bien plus, nous nous glorifions même dans les tribulations, sachant que la tribulation produit la constance,

⁴ la constance une vertu éprouvée, et la vertu éprouvée l'espérance.

⁵ Or, l'espérance ne trompe pas, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné.

⁶ Car, lorsque nous étions encore impuissants, le Christ, au temps marqué, est mort pour des impies.

⁷ C'est à peine si l'on meurt pour un juste, et peut-être quelqu'un saurait-il mourir pour un homme de bien.

⁸ Mais Dieu montre son amour envers nous en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, [ou temps marqué]

⁹ Jésus-Christ est mort pour nous. À plus forte raison donc, maintenant que nous sommes justifiés dans son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère.

¹⁰ Car si, lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de

* 5,1 Nous avons. Vulg. ayons. † 5,2 D'avoir eu. Vulg. d'avoir accès : allusion à l'office de grand prêtre rempli par N.-S. (Hébr. x, 29).

son Fils, à plus forte raison, étant réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie‡.

¹¹ Bien plus, nous nous glorifions même en Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui maintenant nous avons obtenu la réconciliation.

¹² Ainsi donc, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort... Et ainsi la mort a passé dans tous les hommes parce que tous ont péché§.

¹³ Car jusqu'à la Loi le péché était dans le monde ; or le péché n'est pas imputé lorsqu'il n'y a pas de loi*.

‡ **5,10** Suit (vers. 12-21) un parallèle entre J.-C. et Adam : de même qu'Adam a été le représentant de l'humanité pour sa perte, ainsi le Christ est le représentant de l'humanité pour son salut, la source inépuisable de la grâce et de la justice. § **5,12** S. Paul, pressé de prouver ce qu'il vient d'avancer, oublie qu'il a commencé une comparaison et n'achève pas sa phrase ou plutôt il poursuit son raisonnement et il reprend sa phrase et l'achève au vers. 18. Au vers. 12 le second membre de la comparaison amenait ceci : *de même par un seul homme, Jésus-Christ, la justice est entrée dans le monde et par la justice la vie.* — Le péché personnifié, (è amartia avec l'art.) considéré comme une puissance qui règne et domine dans le monde (vers. 21 ; vi, 12, 14 ; vii, 8, 9, 17), — *Parce que tous ont péché*, en et avec ce seul homme, Adam, le représentant de l'humanité. Vulgate, *en qui* (dans ce seul homme) *tous ont péché* : Elle énonce explicitement ce que le grec ne dit qu'implicitement et indirectement. On pourrait même la ramener au grec, en traduisant *in quo* dans le sens de *in eo quod, quatenus*, en fr. *sur ce que, parce que.*

* **5,13** La mort pour S. Paul est la peine de la transgression d'une loi positive. Cependant il n'y a pas eu de loi positive d'Adam à Moïse, et cependant la mort régnait. Elle était donc l'effet du premier péché.

14 Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché, par une transgression semblable à celle d'Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir.

15 Mais il n'en est pas du don gratuit comme de la faute ; car si, par la faute d'un seul, tous les hommes sont morts, à plus forte raison la grâce de Dieu et le don se sont, par la grâce d'un seul homme, Jésus-Christ, abondamment répandus sur tous les hommes[†].

16 Et il n'en est pas du don comme des suites du péché d'un seul[‡] ; car le jugement a été porté à cause d'une seule faute pour la condamnation, tandis que le don amène la justification de beaucoup de fautes.

17 En effet, si, par la faute d'un seul, la mort a régné par ce seul homme, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice régneront-ils dans la vie par le seul Jésus-Christ.

18 Ainsi donc, comme par la faute d'un seul la condamnation est venue sur tous les hommes, ainsi par la justice d'un seul vient à tous les hommes la justification qui donne la vie.

19 De même en effet, que par la désobéissance d'un seul homme, tous ont été constitués

[†] 5,15 15. (et au vers. 19) *tous les hommes*, en gr. οι πολλοι, *la multitude* des enfants d'Adam. La Vulg. traduit *multi*, beaucoup. L'Apôtre met en opposition *un* et la *multitude*, la masse, le genre humain, comme *un seul* et *tous*. [‡] 5,16 16. *Par un seul qui a péché* ; Vulg., *par un seul péché* ; même sens au fond.

pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul tous seront constitués justes.

²⁰ La loi est intervenue pour faire abonder la faute ; mais là où le péché a abondé, la grâce a surabondé§,

²¹ afin que, comme le péché a régné par la mort, ainsi la grâce régnât par la justice pour la vie éternelle, par

6

2. *Chap. vi. — Deuxième fruit de la justification. Le chrétien est affranchi de la servitude du péché : inséré en Jésus-Christ par le Baptême, il est mort au péché et ressuscité à une vie nouvelle (1-11) ; il ne doit donc plus obéir au péché (12-14). Devenu esclave de la justice il est tenu désormais de vivre saintement (15-23).*

¹ Que dirons-nous donc ? Demeurerons-nous dans le péché, afin que la grâce abonde ?

§ 5,20 *Intervenue*, entre Adam et J.-C. D'autres, *est venue en outre* (gr. παρεισήλθεν), à côté du péché qui était déjà entré εισήλθεν) : comp. v. 12. — Vulgate, *est venue comme à la dérobée*, sens qui ne va guère ici. Comp. Gal. ii, 4. — Pour faire abonder la faute : l'effet immédiat de la Loi fut d'augmenter le nombre des offenses, soit en faisant connaître et souvent désirer le péché à ceux qui l'ignoraient, soit même en multipliant par ses préceptes positifs, les occasions de chute et par suite les actes défendus. Ainsi en faisant sentir à l'homme sa misère elle eut pour effet, en fait et dans l'intention divine, de lui faire désirer le Sauveur ; elle fut par là un *pédagogue conduisant à J.-C.* Voy. Gal. iii, 19 sv.

² Loin de là ! Nous qui sommes morts au péché, comment vivons-nous encore dans le péché ?*

³ Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés ?†

⁴ Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle.

⁵ Si, en effet, nous avons été greffés sur lui‡, par la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi par celle de sa résurrection :

* **6,2** Mourir ou vivre à quelqu'un ou à quelque chose sont des expressions familières à S. Paul ; elles signifient : rompre ou entretenir un commerce, des relations assidues avec cette personne ou cette chose. Comp. I Pier. ii, 24. † **6,3** Dans les premiers siècles, le baptême se conférait par immersion ; le catéchumène était entièrement plongé dans l'eau, d'où il sortait aussitôt. Paul ne voit pas seulement dans ce double rite un symbole extérieur de la mort (suivie de la sépulture) et de la résurrection (sortie du sépulcre) de J.-C. ; il y attache une signification plus intime : l'immersion, c'est la mort au péché, c'est le vieil homme, l'homme selon la nature, qui disparaît sous les eaux et s'ensevelit comme dans un sépulcre ; l'émersion, c'est la naissance de l'homme nouveau, de l'homme régénéré par l'Esprit-Saint. *En J.-C., (in Christum et non in Christo, comme traduit la Vulg.), insérés en J.-C. devenus ainsi ses membres et vivant de sa vie.* Comp. Jean, xv, 1 sv. ‡ **6,5** Greffés ; c'est la signification littérale du grec σύμφυτοι. D'autres : *dans notre union intime avec lui.* Vulgate : *Si nous sommes devenus une même plante avec lui pour la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi par la ressemblance de sa résurrection.*

⁶ sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché fût détruit, pour que nous ne soyons plus les esclaves du péché[§] ;

⁷ car celui qui est mort est affranchi du péché.

⁸ Mais si nous sommes morts avec le Christ, nous croyons que nous vivrons avec lui,

⁹ sachant que le Christ ressuscité des morts ne meurt plus ; la mort n'a plus sur lui d'empire.

¹⁰ Car sa mort fut une mort au péché une fois pour toutes, et sa vie est une vie pour Dieu*.

¹¹ Ainsi vous-mêmes regardez-vous comme morts au péché, et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ [Notre-Seigneur]†.

¹² Que le péché ne règne donc pas dans votre corps mortel, de sorte que vous obéissiez à ses convoitises.

¹³ Ne livrez pas vos membres au péché pour être des instruments d'iniquité, mais offrez-vous vous-mêmes à Dieu comme étant vivants, de morts que vous étiez, et offrez-lui vos membres pour être des instruments de justice.

¹⁴ Car le péché n'aura pas d'empire sur vous, parce que vous n'êtes pas sous la Loi, mais sous

§ **6,6** Le *vieil homme* désigne dans S. Paul l'homme naturel, tel qu'il naît et vit moralement, avant d'être régénéré en J.-C. (Jean, iii, 3 ; Tit. iii, 5). — *Le corps du péché*, la nature déchue, prise dans son ensemble, siège de la concupiscence. Comp. Gal. v, 24. Ailleurs, S. Paul dit : *Le corps de la chair* (Col. ii, 11), ou simplement *la chair*. * **6,10** Dans la Vulgate, la virgule devrait être avant, non après *peccato*. † **6,11** *En J.-C.*, étant incorporés à J.-C., qui par sa grâce a fait de vous une créature nouvelle (II Cor. v, 17) et vit lui-même en vous (Gal. ii, 20).

la grâce.

¹⁵ Quoi donc ! Pécherons-nous, parce que nous ne sommes pas sous la Loi mais sous la grâce ?

¹⁶ Loin de là ! Ne savez-vous pas que, si vous vous livrez à quelqu'un comme esclaves pour *lui* obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour la mort, soit de l'obéissance à *Dieu* pour la justice ?

¹⁷ Mais grâces soient rendues à Dieu de ce que, après avoir été les esclaves du péché, vous avez obéi de cœur à la règle de doctrine qui vous a été enseignée.

¹⁸ *Ainsi*, ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus les esclaves de la justice. —

¹⁹ Je parle à la manière des hommes, à cause de la faiblesse de votre chair. — De même que vous avez livré vos membres comme esclaves à l'impureté et à l'injustice, pour *arriver* à l'injustice, de même livrez maintenant vos membres comme esclaves à la justice, pour *arriver* à la sainteté.

²⁰ Car, lorsque vous étiez les esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice.

²¹ Quel fruit aviez-vous alors des choses dont vous rougissez aujourd'hui ? Car la fin de ces choses, c'est la mort‡.

²² Mais maintenant, affranchis du péché et devenus les esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sainteté, et pour fin la vie éternelle.

‡ **6,21** Tischendorf ponctue autrement : *Quel fruit aviez-vous alors ? (un fruit tel que) vous en rougissez maintenant.*

²³ Car le salaire du péché c'est la mort ; mais le don de Dieu c'est la vie éternelle en Jésus-Christ Notre-Seigneur§.

7

3. *Chap. vii. — Troisième fruit de la justification. Le chrétien est affranchi de la servitude de la Loi. Le justifié est délié de la Loi par une mort mystique (1-6). Bienfait de cet affranchissement. La Loi, quoique sainte provoque des transgressions (7-13). Impuissance de la Loi dans la lutte de la chair contre l'esprit (14-25).*

¹ Ignorez-vous, mes frères — car je parle à des hommes qui connaissent la Loi, — que l'homme est sous l'empire de la loi aussi longtemps qu'il vit ?

² Ainsi une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant ; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari.

³ Si donc, du vivant de son mari, elle épouse un autre homme, elle sera appelée adultère ; mais si son mari meurt, elle est affranchie de la loi, en sorte qu'elle n'est plus adultère en devenant la femme d'un autre mari.

⁴ Ainsi, mes frères, vous aussi vous êtes morts à la Loi, par le corps de Jésus-Christ, pour que vous soyez à un autre, à celui qui est ressuscité des morts, afin que nous portions des fruits pour Dieu.

§ **6,23** Le *salaire* strictement dû (grec τὰ ὀψώνια, la solde) que le *péché*, maître cruel, donne à ses sujets.

⁵ Car, lorsque nous étions dans la chair, les passions qui engendrent les péchés, excitées par la Loi, agissaient dans nos membres, de manière à produire des fruits pour la mort.

⁶ Mais maintenant nous avons été dégagés de la Loi, étant morts à la Loi, sous l'autorité de laquelle nous étions tenus, de sorte que nous servons *Dieu* dans un esprit nouveau, et non selon une lettre surannée.

⁷ Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? Loin de là ! Mais je n'ai connu le péché que par la Loi ; par exemple, je n'aurais pas connu la convoitise, si la Loi ne disait : « Tu ne convoiteras pas. »

⁸ Puis le péché, saisissant l'occasion, a fait naître en moi, par le commandement, toutes sortes de convoitises ; car, sans la Loi, le péché est mort.

⁹ Pour moi, je vivais autrefois sans la Loi ; mais le commandement étant venu, le péché a pris vie,

¹⁰ et moi, je suis mort. Ainsi le commandement qui devait conduire à la vie, s'est trouvé pour moi conduire à la mort.

¹¹ Car le péché, saisissant l'occasion qu'offrait le commandement, m'a séduit et par lui m'a donné la mort.

¹² Ainsi donc la Loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon.

¹³ Une chose bonne a donc été pour moi une cause de mort ? Loin de là ! Mais c'est le péché *qui m'a donné la mort*, afin de se montrer péché en me donnant la mort par le moyen d'une chose

bonne, et de se développer à l'excès comme péché par le moyen du commandement*.

¹⁴ Nous savons, en effet, que la Loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché.

¹⁵ Car je ne sais pas ce que je fais : je ne fais pas ce que je veux, et je fais ce que je hais.

¹⁶ Or, si je fais ce que je ne voudrais pas, je reconnais *par là* que la Loi est bonne.

¹⁷ Mais alors ce n'est plus moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi.

¹⁸ Car je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair ; le vouloir est à ma portée, mais non le pouvoir de l'accomplir.

¹⁹ Car je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas.

²⁰ Or, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi.

²¹ Je trouve donc cette loi en moi : quand je veux faire le bien, le mal est près de moi.

²² Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon

* **7,13** *C'est le péché*, è amartia. la concupiscence mauvaise, effet et signe du péché originel... *afin de se montrer péché* amartia sans article) c.-à-d. opposée à la Loi de Dieu. — Par le commandement, bon en lui-même, que le péché a fait servir, non au bien, mais au mal et à la mort. Il entrainait dans les desseins de Dieu (*afin de*) que la profondeur de la corruption humaine fût ainsi révélée à toute conscience.

l'homme intérieur[†] ;

²³ mais je vois dans mes membres une autre loi qui lutte contre la loi de ma raison, et qui me rend captif de la loi du péché qui est dans mes membres.

²⁴ Malheureux que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort[‡] ?

²⁵ Grâces soient rendues à Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ! Ainsi donc moi-même, par l'esprit, je suis l'esclave de la loi de Dieu, et par la chair *l'esclave* de la loi du péché[§].

8

4. Chap. viii. — *Quatrième fruit de la justification. Heureux état du chrétien justifié. Plus aucun sujet de condamnation (1-4). Sanctification*

[†] 7,22 *L'homme intérieur*, non pas ici l'homme régénéré, que Paul appelle *l'homme nouveau* (Eph. ii, 10 ; iv, 24), ou *spirituel* (Comp. Rom. viii, 9 sv.), parce qu'il est transformé et régi par l'Esprit-Saint qui est en lui, mais simplement l'homme dans sa partie la plus noble, l'homme raisonnable (mens, vers. 23), par opposition à l'homme extérieur, à la *chair*. [‡] 7,24 *De ce corps de mort* ; litt. *du corps de cette mort* (comp. *corps du péché* ch. vi, 6). Sens : qui me délivrera de la loi du péché qui est dans mes membres, de telle sorte que mon corps, ma *chair*, ne soit plus le siège de la puissance victorieuse du péché, et par suite de la mort (*de cette mort* honteuse !) spirituelle ou éternelle. L'idée de délivrance par la mort physique est étrangère au contexte.

[§] 7,25 Au lieu d'exprimer la réponse d'une manière directe (Vulgate : *C'est la grâce de Dieu Par J.-C. Notre-Seigneur*), S. Paul laisse échapper de son cœur ému un cri de reconnaissance : *Grâces*, etc. Puis il résume, sous la forme d'une conclusion, ce qu'il vient d'enseigner (vers. 14-24).

efficace par le Saint-Esprit (5-11). Adoption filiale de la part de Dieu et droit à l'héritage céleste (12-18). Quatre raisons d'espérer fermement cette gloire future : l'attente de la création (19-22), le désir des fidèles (23-25), la prière du Saint-Esprit en nous (26-27), l'amour de Dieu pour ses élus (28-29).

¹ Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, [qui ne marchent pas selon la chair].

² En effet, la loi de l'Esprit de la vie m'a affranchi en Jésus-Christ de la loi du péché et de la mort*.

³ Car, ce qui était impossible à la Loi parce qu'elle était sans force à cause de la chair, Dieu l'a fait : en envoyant, pour le péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, et il a condamné le péché dans la chair,

⁴ afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit.

⁵ Ceux, en effet, qui vivent selon la chair, s'affectionnent aux choses de la chair ; mais ceux qui vivent selon l'Esprit s'affectionnent aux choses de l'Esprit.

⁶ Et les affections de la chair, c'est la mort, tandis que les affections de l'Esprit, c'est la vie

* **8,2** *La loi de l'Esprit*, etc., la puissance, le règne du Saint-Esprit vivant dans l'âme du chrétien et lui communiquant la véritable vie (II Cor. iii, 6), *m'a affranchi*, a rendu sans force *la loi*, la puissance *du péché* ; elle m'aide à triompher de cette tyrannie. — *En J.-C.* : il faut être uni à J.-C. par la foi et l'amour pour avoir part à cette délivrance.

et la paix :

⁷ parce que les affections de la chair sont inimitié contre Dieu, car elles ne se soumettent pas à la loi divine, et elles ne le peuvent même pas.

⁸ Or ceux qui vivent dans la chair ne sauraient plaire à Dieu.

⁹ Pour vous, vous ne vivez pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous. Si quelqu'un n'a pas l'Esprit du Christ, il ne lui appartient pas.

¹⁰ Mais si le Christ est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché, mais l'esprit est vie à cause de la justice.

¹¹ Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels, à cause de son Esprit qui habite en vous[†].

¹² Ainsi donc, mes frères, nous ne sommes pas redevables à la chair pour vivre selon la chair.

¹³ Car si vous vivez, selon la chair, vous mourrez ; mais si, par l'Esprit, vous faites mourir les œuvres du corps, vous vivrez ;

¹⁴ car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu.

¹⁵ En effet, vous n'avez pas reçu un Esprit de servitude, pour être encore dans la crainte ; mais

[†] **8,11 11.** *Si l'Esprit du Père qui, etc.* Jésus, comme Dieu, est sorti du tombeau par sa propre vertu (Jean, x, 18) ; comme homme, sa résurrection est l'œuvre du Père, auquel on *attribue* les œuvres de puissance. — *À cause de l'Esprit-Saint*, dont l'habitation dans notre âme communique au corps lui-même un principe d'immortalité.

vous avez reçu un Esprit d'adoption, en qui nous crions : Abba ! Père !‡

16 Cet Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu§.

17 Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers du Christ, si toutefois nous souffrons avec lui, pour être glorifiés avec lui.

18 Car j'estime que les souffrances du temps présent sont sans proportion avec la gloire à venir qui sera manifestée en nous.

19 Aussi la création attend-elle avec un ardent désir la manifestation des enfants de Dieu*.

20 La création, en effet, a été assujettie à la vanité, — non de son gré, mais par la volonté de celui qui l'y a soumise†, — avec l'espérance

21 qu'elle aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté glorieuse des enfants de Dieu.

‡ **8,15** *Un Esprit d'adoption*, l'Esprit-Saint donné aux fils adoptifs (Gal. iv, 6), comme sceau de leur adoption et comme gage de l'héritage céleste (Eph. i, 13 sv.). § **8,16** L'Esprit-Saint qui opère en nous excite ce mouvement d'amour et nous rend ainsi un témoignage immédiat de notre amitié avec Dieu et de notre filiation divine. * **8,19** *Avec un ardent désir*. La Vulg. assez faiblement : *est dans l'attente*. † **8,20** Les créatures sont *assujetties à la vanité*, à la caducité ou bien aux vaines fantaisies et aux passions dépravées de l'homme pécheur, contraintes de servir à ses viles satisfactions et à ses vices, au lieu d'atteindre la fin pour laquelle Dieu les avait faites, c.-à-d. le glorifier par l'entremise de l'homme. Comp. Eph. iv, 17. D'après le texte, l'état de souffrance, de violence dans lequel se trouve actuellement la création ne lui est pas naturel.

²² Car nous savons que, jusqu'à ce jour, la création tout entière gémit et souffre les douleurs de l'enfantement.

²³ Et ce n'est pas elle seulement ; nous aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'adoption [des enfants de Dieu], la rédemption de notre corps.

²⁴ Car c'est en espérance que nous sommes sauvés. Or, voir ce qu'on espère, ce n'est plus espérer : car ce qu'on voit pourquoi l'espérer encore ?

²⁵ Mais si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons avec patience.

²⁶ De même aussi l'Esprit vient en aide à notre faiblesse, car nous ne savons pas ce que nous devons, selon nos besoins, demander dans nos prières. Mais l'Esprit lui-même prie pour nous par des gémissements ineffables‡ ;

²⁷ et celui qui sonde les cœurs connaît quels sont les désirs de l'Esprit ; *il sait* qu'il prie selon Dieu pour des saints.

²⁸ Nous savons d'ailleurs que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son *éternel* dessein.

²⁹ Car ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin que son Fils soit le premier-né d'un grand nombre de frères.

³⁰ Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés il les a glorifiés.

‡ **8,26** *Ineffables*, *inexprimables*, ou *inexprimés*.

³¹ Que dirons-nous donc après cela ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous[§] ?

³² Lui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré à la mort pour nous tous, comment avec lui ne nous donnera-t-il pas toutes choses ?

³³ Qui accusera des élus de Dieu ? C'est Dieu qui les justifie !

³⁴ Qui les condamnera ? Le Christ est mort, bien plus il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, il intercède pour nous !

³⁵ Qui nous séparera de l'amour du Christ ? *Sera-ce* la tribulation, ou l'angoisse, ou la persécution, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou l'épée* ?

³⁶ Selon qu'il est écrit : « À cause de toi, tout le jour nous sommes livrés à la mort, et on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie[†]. »

³⁷ Mais dans toutes ces épreuves nous sommes plus que vainqueurs, par celui qui nous a aimés.

³⁸ Car j'ai l'assurance que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les

§ **8,31** *Après cela, ou à ce propos, relativement à ces choses. Le chrétien n'a donc plus rien à craindre, mais tout à espérer, son salut éternel reposant sur le fondement inébranlable de l'amour de Dieu et de J.-C. Les vers. 33-43 pourraient être ponctués : Qui accusera les élus de Dieu ? Sera-ce Dieu qui les justifie ? Qui les condamnera ? Sera-ce le Christ qui est mort ? etc.* * **8,35** *L'amour du Christ désigne tout d'abord l'amour de J.-C. pour nous, mais en tant que reçu dans la conscience du fidèle, où il allume un amour réciproque.* † **8,36** Ps. xlv (43), 23, cité d'après les Septante.

choses présentes, ni les choses à venir, ni les puissances,

³⁹ ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu dans le Christ Jésus Notre-Seigneur‡.

9

SECTION 3 [IX, 1 — XI, 36.] La situation d'Israël vis-à-vis de la justice par la foi; ou le problème du rejet des Juifs.

1. Chap, ix, 1-29. — Exorde (1-5). La participation au salut promis n'est pas attachée à la descendance selon la chair; mais dépend du choix gratuit de Dieu (6-13), qui peut, sans être injuste, préférer qui il veut (14-24). L'heure du salut devancée pour les Gentils par suite de l'endurcissement d'Israël (25-29).

¹ Je dis la vérité dans le Christ, je ne mens pas, ma conscience m'en rend témoignage par l'Esprit-Saint :

² j'éprouve une grande tristesse et j'ai au cœur une douleur incessante.

³ Car je souhaiterais d'être moi-même anathème, loin du Christ, pour mes frères, mes parents selon la chair,

‡ **8,39** Pensée : aucune puissance, quelle qu'elle soit, quelle que puisse la concevoir notre imagination, ne pourra faire que Dieu abandonne les justifiés, — si eux-mêmes ne l'abandonnent les premiers.

⁴ qui sont Israélites, à qui appartiennent l'adoption, et la gloire, et les alliances, et la Loi, et le culte, et les promesses*

⁵ et les patriarches, et de qui est issu le Christ selon la chair, lequel est au-dessus de toutes choses, Dieu, béni éternellement†. Amen !

⁶ Ce n'est pas que la parole de Dieu ait failli. Car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas *le véritable* Israël‡,

⁷ et pour être la postérité d'Abraham, tous ne sont pas *ses* enfants ; mais « C'est la postérité d'Isaac qui sera dite ta postérité »,

⁸ c'est-à-dire que ce sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu, mais ce sont les enfants de la promesse qui sont regardés comme la postérité *d'Abraham*.

⁹ Voici en effet les termes d'une promesse : « Je reviendrai à cette même époque, et Sara aura un fils§. »

* **9,4** *Israélites*, nom honorifique des Juifs (Gen. xxxii, 28). — *L'adoption* : « Israël, mon premier-né, dit Dieu à Moïse (Exod. iv, 22). » Les Hébreux avaient été spécialement choisis de Dieu comme son peuple, parmi toutes les nations. Comp. Exod. xix, 5 ; Deut. xiv, 1. — Vulgate, l'*alliance* que Dieu fit avec Abraham ; d'après une autre leçon plus autorisée, *les alliances*, parce que cette alliance fut renouvelée avec Isaac et Jacob : Comp. Exod. ii, 24. † **9,5** *Est Dieu* : Comp. Col. 1, 16-17. Voy. des doxologies semblables en l'honneur du Christ : Hébr. xiii, 21 ; I Pier. iv, 11 ; II, iii, 18. ‡ **9,6** *La parole*, la promesse que le peuple juif aurait part au salut messianique. — *D'Israël*, de Jacob (Gen. xxxii, 28). — *Le véritable Israël*, l'Israël selon l'esprit, héritier des promesses. Comp. I Cor. x, 18 ; Gal. iv, 29 ; vi, 16. § **9,9** Citation libre de Gen. xviii, 10 et 14.

10 Et non seulement Sara ; mais il en fut encore ainsi de Rebecca qui conçut *deux enfants* d'un seul homme, d'Isaac notre père ;

11 car, avant même que les enfants fussent nés, et qu'ils eussent rien fait, ni bien ni mal, — afin que le dessein électif de Dieu fût reconnu ferme, non en vertu des œuvres, mais par le choix de celui qui appelle, —

12 il fut dit à Rebecca : « L'aîné sera assujetti au plus jeune »*,

13 selon qu'il est écrit : « J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esaü. »†

14 Que dirons-nous donc ? Y a-t-il de l'injustice en Dieu ? Loin de là !

15 Car il dit à Moïse : « Je ferai miséricorde à qui je veux faire miséricorde, et j'aurai compassion de qui je veux avoir compassion‡. »

16 Ainsi donc l'élection ne dépend ni de la volonté, ni des efforts, mais de Dieu qui fait miséricorde.

17 Car l'Écriture dit à Pharaon : « Je t'ai suscité, pour montrer en toi ma puissance§ et pour que mon nom soit célébré sur toute la terre. »

18 Ainsi il fait miséricorde à qui il veut, et il

* 9,12 Gen. xxv, 22-23. † 9,13 Mal. i, 3. — *J'ai aimé, préféré... j'ai haï, moins aimé, hébraïsme.* ‡ 9,15 Exod. xxxiii, 19. § 9,17 Exod. ix, 16. Les LXX : *Je t'ai conservé en vie.* S. Paul se rapprochant de l'hébreu, dit : *je t'ai suscité* (gr. ἐξήγειρά), c'est-à-dire élevé à la dignité souveraine et conservé pour etc.

endurcit qui il veut*.

19 Tu me diras : De quoi donc Dieu se plaint-il encore ? Car qui peut s'opposer à sa volonté ?

20 Mais plutôt, ô homme, qui es-tu pour contester avec Dieu ? Est-ce que le vase d'argile dit à celui qui l'a façonné : Pourquoi m'as-tu fait ainsi ?

21 Le potier n'est-il pas maître de son argile, pour faire de la même masse un vase d'honneur et un vase d'ignominie† ?

22 Et si Dieu, voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance, a supporté avec une grande patience des vases de colère, formés pour la perdition,

23 et s'il a voulu faire connaître aussi les richesses de sa gloire à l'égard des vases de miséricorde qu'il a d'avance préparés pour la gloire‡,

24 envers nous, qu'il a appelés, non seulement d'entre les Juifs, mais encore d'entre les Gentils, où est l'injustice ?

25 C'est ainsi qu'il dit dans Osée : « Celui qui n'était pas mon peuple, je l'appellerai mon peuple et celle qui n'était pas la bien-aimée, je

* 9,18 18. *Il endurecit*, de fait, non d'intention, en posant des moyens destinés à convertir Pharaon, mais qui, rendus impuissants par la faute de ce dernier, sont devenus l'occasion ou la cause négative de son endurecissement. Voilà pourquoi l'Écriture dit en maints endroits que *Pharaon endurecit son cœur ou s'endurcit lui-même* (Exod. viii, 15 ; ix, 12). † 9,21 21. Sag. xv, 7 ; Eccli. xxxiii, 13. ‡ 9,23 Eph. iii, 16.

l'appellerai bien-aimée§. »

²⁶ « Et dans le lieu où il leur fut dit : Vous n'êtes pas mon peuple, là même on les appellera fils du Dieu vivant* . »

²⁷ D'autre part, Isaïe s'écrie au sujet d'Israël : « Quand le nombre des fils d'Israël serait comme le sable de la mer, un *faible* reste seulement sera sauvé†. »

²⁸ Car accomplissant sa parole pleinement et promptement, il l'exécutera sur la terre [en toute justice]‡.

²⁹ Et comme Isaïe l'avait prédit : « Si le Seigneur des armées ne nous avait laissé un rejeton, nous serions devenus comme Sodome,

§ 9,25 25. Osée, ii, 25, cité librement. Dans le sens propre et littéral, il s'agit des dix tribus, corrompues et idolâtres, véritables païens séparés de Yahweh. Leur conversion, qui leur rendra la prérogative de peuple de Dieu, se présente à l'esprit de Paul comme la figure de celle des gentils. Comp. I Pier. ii, 10. La Vulg. ajoute : et celle qui n'a pas obtenu miséricorde, je l'appellerai, objet de miséricorde, leçon conforme à l'hébreu, mais qui fait double emploi avec l'incise précédente. * 9,26

26. Autre citation d'Osée, i, 10, parlant encore des dix tribus. † 9,27 27. Is. x, 22, cité d'après les Septante, avec une légère modification empruntée à Osée, i, 10. — Un faible reste : Is. i, 10, 25 ; vii, 3, etc. ‡ 9,28 28. Vulg. C'est une décision arrêtée et qu'il accomplira promptement en toute justice ; oui, c'est un oracle hâtif (c'est-à-dire qui mûrit vite pour l'accomplissement), que le Seigneur accomplira sur la terre. Les Septante ont assez mal traduit l'hébreu. Dans le sens historique, cette prédiction a pour objet les calamités qui désolèrent le royaume de Juda sous Ézéchias, par suite de l'expédition de Sennachérib (II Rois, xviii, 13). Le petit nombre de ceux qui échapperont au désastre est aux yeux de S. Paul une figure du petit nombre des Juifs qui croiront en J.-C. et seront sauvés.

et nous aurions été semblables à Gomorrhe[§]. »

2. Chap. ix, 30 — x, 21. — *L'infidélité d'Israël, cause de sa réprobation. Attaches à la justice des œuvres, ils ont dédaigné la justice par la foi en Jésus-Christ (30-33). Cependant la Loi même pour laquelle ils ont eu un zèle louable leur montrait en Jésus-Christ le terme de ces prescriptions (x, 1-8a) et dans la foi en lui la voie unique et universelle du salut (8b-13). Leur ignorance est sans excuse (14-21).*

³⁰ Que dirons-nous donc ? Que les Gentils, qui ne cherchaient pas la justice, on atteint la justice, mais la justice qui vient de la foi,

³¹ tandis qu'Israël, qui cherchait une loi de justice, n'est pas parvenu à une loi de justice.

³² Pourquoi ? parce qu'il a cherché à l'atteindre, non par la foi, mais comme s'il avait pu arriver par les œuvres. Il s'est heurté contre la pierre d'achoppement,

³³ selon qu'il est écrit : « Voici que je mets en Sion une pierre d'achoppement et un rocher de scandale, mais quiconque croit en lui ne sera pas confondu* . »

10

¹ Frères, le vœu de mon cœur et ma prière à Dieu pour eux, c'est qu'ils soient sauvés* .

§ 9,29 29. Is. i, 9, cité d'après les Septante. * 9,33 33. L'Apôtre fond ensemble deux versets d'Is. (viii, 14 et xxviii, 16) qui, dans le sens littéral, se rapportent à Yahweh et à la théocratie de l'ancienne alliance, et, dans le sens typique, au Messie. Comp. I Cor. i, 23 ; Matth. xi, 6 ; I Pier. ii, 6 sv. * 10,1 X, 1. *Le vœu, Vulg. l'inclination de mon cœur.*

² Car je leur rends le témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais c'est un zèle mal éclairé.

³ Ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu.

⁴ C'est qu'en effet la fin de la Loi c'est le Christ, pour la justification de tout homme qui croit.

⁵ En effet, Moïse dit de la justice qui vient de la Loi : « L'homme qui mettra ces choses en pratique vivra par elles[†]. »

⁶ Mais voici comment parle la justice qui vient de la foi : « Ne dis pas dans ton cœur : Qui montera au Ciel » *Ce qui signifie* en faire descendre le Christ ;

⁷ ou : « Qui descendra dans l'abîme ? » *Ce qui signifie* faire remonter le Christ d'entre les morts.

⁸ Que dit-elle donc ? « Près de toi est la parole, dans ta bouche et dans ton cœur. » C'est la parole de la foi que nous prêchons[‡].

⁹ Si tu confesses de ta bouche Jésus comme Seigneur, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts tu seras sauvé.

¹⁰ Car c'est en croyant de cœur qu'on parvient à la justice, et c'est en confessant de bouche

[†] **10,5** Lévit. xviii, 5 ; Gal. iii, 10 sv. À côté de la justice par les œuvres, Moïse mentionne une justice par la foi. Pour expliquer sa pensée S. Paul se sert de quatre versets du Deutéronome (xxx, 11-14) ; mais au lieu de les amener par la formule ordinaire, il personnifie la justice par la foi et la fait elle-même parler. De plus il se contente d'accommoder à son sujet, en les citant avec assez de liberté, les paroles sacrées. On s'explique ainsi l'omission de toute formule de citation et les changements notables introduits dans le texte. [‡] **10,8** *Que dit-elle*, la justice. Vulg. *l'Écriture*.

qu'on parvient au salut,

¹¹ selon ce que dit l'Écriture : « Quiconque croit en lui ne sera pas confondu[§]. »

¹² Il n'y a pas de différence entre le Juif et le Gentil, parce que le même *Christ* est le Seigneur de tous, étant riche envers tous ceux qui l'invoquent.

¹³ Car « quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé* ». »

¹⁴ Comment donc invoquera-t-on celui en qui on n'a pas *encore* cru ? Et comment croira-t-on en celui dont on n'a pas entendu parler ? Et comment en entendra-t-on parler s'il n'y a pas de prédicateur ?

¹⁵ Et comment seront-ils prédicateurs, s'ils ne sont pas envoyés ? selon qu'il est écrit : « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent le bonheur[†] ! »

¹⁶ Mais tous n'ont pas obéi à l'Évangile ; car Isaïe dit : « Seigneur, qui a cru à notre prédication[‡] ? »

¹⁷ Ainsi la foi vient de la prédication entendue, et la prédication se fait par la parole de Dieu.

¹⁸ Mais je demande : n'ont-ils pas entendu ? Au contraire : « Leur voix est allée par toute la

§ **10,11** L'Écriture, Is. xxviii, 16, cité d'après les Septante, Comp. I Pier. ii, 6. * **10,13** S. Paul incorpore dans son discours, sans la formule ordinaire d'introduction, ce passage de Joël (ii, 32. Comp. Act. ii, 21) connu de tous. † **10,15** Is. iii, 7, cité librement. ‡ **10,16** Vulg. *n'obéissent pas*. Mais l'*Amiatinus* porte comme le gr. *n'ont pas obéi*. — Is. liii, 1. Comp. Jean, xii, 38.

terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde[§]. »

¹⁹ Je demande encore : Israël n'en a-t-il pas eu connaissance ? Moïse le premier a dit : « J'exciterai votre jalousie contre une nation qui n'en est pas une ; j'exciterai votre colère contre une nation sans intelligence* . »

²⁰ Et Isaïe pousse la hardiesse jusqu'à dire : « J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas, je me suis manifesté à ceux qui ne me demandaient pas[†]. »

²¹ Mais au sujet d'Israël il dit : « J'ai tendu mes mains tout le jour vers un peuple incroyant et rebelle. »

11

3. Chap. xi. — Motifs de consolation pour Israël. Une partie des Juifs appelés au salut messianique (1-10). La réprobation du plus grand nombre a servi au salut des Gentils (11-24). À la fin tout Israël sera sauvé (25-32). Épilogue : Hymne à la divine sagesse dont les desseins sont impénétrables (33-36).

§ **10,18** *Leur voix*, citation du Ps. xix (18), 5, d'après les Septante. Au sens littéral, il s'agit de la révélation de Dieu et de ses attributs dans la nature, et spécialement dans les astres ; mais le monde physique étant, sous beaucoup de rapports, l'image du monde invisible et surnaturel, S. Paul voit dans les astres la figure des saints, notamment des Apôtres, que le Sauveur appelle la lumière des hommes (Matth. v, 14). Du reste il faut voir dans cette citation, comme plus haut vers. 6, une accommodation.

* **10,19** Deut. xxxii, 21. † **10,20** Is. lxxv, 1.

¹ Je dis donc : Est-ce que Dieu a rejeté son peuple ? Loin de là ! Car moi aussi, je suis Israélite, de la postérité d'Abraham, de la race de Benjamin.

² Non, Dieu n'a pas rejeté son peuple, qu'il a connu d'avance. Ne savez-vous pas ce que l'Écriture rapporte dans *le chapitre* d'Élie, comment il adresse à Dieu cette plainte contre Israël :

³ « Seigneur, ils ont tué vos prophètes, ils ont renversé vos autels, je suis resté moi seul, et ils en veulent à ma vie* . »

⁴ Mais que lui répond la voix divine ? « Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal. »

⁵ De même aussi, dans le temps présent, il y a une réserve selon un choix de grâce.

⁶ Or, si c'est par grâce, ce n'est plus par les œuvres† ; autrement la grâce cesse d'être une grâce. [Et si c'est par les œuvres, ce n'est plus une grâce ; autrement l'œuvre cesse d'être une œuvre.]

⁷ Que *dirons-nous* donc ? Ce qu'Israël cherche, il ne l'a pas obtenu ; mais ceux que *Dieu* a choisis l'ont obtenu, tandis que les autres ont été aveuglés,

⁸ selon qu'il est écrit : « Dieu leur a donné un esprit d'étourdissement, des yeux pour ne pas

* **11,3** I Rois, xviii, 4. † **11,6** La phrase mise entre parenthèses se lit dans le texte reçu, dans le manuscrit du Vatican et dans bon nombre d'autres manuscrits grecs. Toutefois, d'après l'opinion la plus générale, ce n'est qu'une glose marginale, anciennement introduite dans le texte. — Vulg. *Un reste a été sauvé*, addition empruntée probablement à ix, 27.

voir, et des oreilles pour ne pas entendre, jusqu'à ce jour‡. »

⁹ Et David dit : « Que leur table leur devienne un piège, un lacet, un trébuchet et un juste châ‡timent§ !

¹⁰ Que leurs yeux soient obscurcis pour ne pas voir ; tiens leur dos continuellement courbé ! »

¹¹ Je demande donc : Ont-ils bronché, afin de tomber pour toujours ? Loin de là ! mais par leur chute, le salut est arrivé aux Gentils, de manière à exciter la jalousie d'Israël.

¹² Or, si leur chute a été la richesse du monde, et leur amoindrissement la richesse des Gentils, que ne sera pas leur plénitude !

¹³ En effet, je vous le dis, à vous, *chrétiens* nés dans la gentilité : moi-même, en tant qu'apôtre des Gentils, je m'efforce de rendre mon ministère glorieux,

¹⁴ afin, s'il est possible, d'exciter la jalousie de ceux de mon sang, et d'en sauver quelques-uns.

¹⁵ Car si leur rejet a été la réconciliation du monde, que sera leur réintégration, sinon une résurrection d'entre les morts* ?

¹⁶ Si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi ; et si la racine est sainte, les branches le sont aussi.

¹⁷ Mais si quelques-unes des branches ont été retranchées, et si toi, qui n'étais qu'un olivier

‡ **11,8** Deut. xxix, 3 ; Is. xxix, 10. § **11,9** Ps. lxix (68), 23, cité librement d'après les Septante qui eux-mêmes traduisent peu littéralement l'hébreu. * **11,15** *Rejet* (ή ἀποβολή). Comp. Act. xxii, 2. Vulg. *Leur perte*.

sauvage, tu as été enté à leur place et rendu participant de la racine et de la sève de l'olivier,

¹⁸ ne te glorifie pas à l'encontre des branches. Si tu te glorifies, *sache que* ce n'est pas toi qui portes la racine, mais *que* c'est la racine qui te porte.

¹⁹ Tu diras donc : Ces branches ont été retranchées, afin que moi je fusse enté.

²⁰ Cela est vrai ; ils ont été retranchés à cause de leur incrédulité, et toi, tu subsistes par la foi ; garde-toi de pensées orgueilleuses, mais crains.

²¹ Car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, crains qu'il ne t'épargne pas non plus.

²² Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu : sa sévérité envers ceux qui sont tombés, et sa bonté envers toi, si tu te maintiens dans cette bonté ; autrement toi aussi tu seras retranché.

²³ Eux aussi, s'ils ne persévèrent pas dans leur incrédulité, ils seront entés ; car Dieu est puissant pour les enter de nouveau.

²⁴ Si toi, tu as été coupé sur un olivier de nature sauvage, et enté, contrairement à ta nature, sur l'olivier franc, à plus forte raison les branches naturelles seront-elles entées sur leur propre olivier.

²⁵ Car je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce mystère, afin que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux : c'est qu'une partie d'Israël est tombée dans l'aveuglement jusqu'à ce que la masse des Gentils soit entrée.

²⁶ Et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : « Le libérateur viendra de Sion, et il

éloignera de Jacob toute impiété ;

²⁷ et ce sera mon alliance avec eux, lorsque j'aurai ôté leurs péchés[†]. »

²⁸ Il est vrai, en ce qui concerne l'Évangile, ils sont *encore* ennemis à cause de vous ; mais eu égard au choix divin, ils sont aimés à cause de leurs pères.

²⁹ Car les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance.

³⁰ Et comme vous-mêmes *autrefois* vous avez désobéi à Dieu, et que, par le fait de leur désobéissance, vous avez maintenant obtenu miséricorde,

³¹ de même, eux aussi, ils ont maintenant désobéi, à cause de la miséricorde qui vous a été faite, afin qu'ils obtiennent également miséricorde[‡].

³² Car Dieu a enfermé tous les hommes dans la désobéissance, pour faire miséricorde à tous.

³³ Ô profondeur inépuisable et de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont insondables et ses voies incompréhensibles§ !

† **11,27** *Tout Israël* ici au sens propre, Israël selon la chair (I Cor. x, 18) ; *tout*, c'est-à-dire, l'ensemble, l'universalité morale, non chaque individu. Is. lix, 20 sv. et xxvii, 9. ‡ **11,31** *Afin que* : voy. vers. 11. D'autres : *De même eux aussi ont désobéi maintenant par* (ou à cause de) la miséricorde qui vous a été faite. Vulgate : *Ils n'ont pas cru pour votre miséricorde*, ce qui forme tautologie avec la fin du vers. 30 ; ou bien, *en votre miséricorde*, c'est-à-dire, que vous ayez obtenu miséricorde. § **11,33** *La richesse* serait, selon quelques-uns, la miséricorde et la grâce (comp. ; Eph. iii, 8 ; Phil. iv, 19). Mais *profondeur de richesse* est plutôt un hébraïsme : *profondes richesses*. Ainsi Vulg., *des richesses* (des trésors) *de la sagesse*, etc.

³⁴ Car « qui a connu la pensée du Seigneur ou qui a été son conseiller ? »

³⁵ Ou bien « qui lui a donné le premier, pour qu'il ait à recevoir en retour* ? »

³⁶ De lui, par lui et pour lui sont toutes choses. À lui la gloire dans tous les siècles ! Amen[†] !

DEUXIÈME PARTIE [MORALE]. **[XII, i — XV, 33.]**

12

I — EXHORTATIONS ET PRÉCEPTES.

1. *Chap, xii, 1 — xiii, 14 : Devoirs dont l'obligation concerne tout le monde. — Que chacun se contente de la condition que la grâce lui a faite (1-8). Applications multiples de la charité (9-21). Soumission aux autorités (xiii, 1-7). Amour mutuel (8-10). Vigilance et pureté (11-14).*

¹ Je vous exhorte donc, mes frères, par la miséricorde de Dieu, à offrir vos corps comme une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu : c'est là le culte spirituel que vous lui devez*.

² Et ne vous conformez pas au siècle présent, mais transformez-vous par le renouvellement de l'esprit, afin que vous éprouviez quelle est la

* **11,35** Is. xl, 13 ; Job, xii, 2 (héb.). † **11,36** *De lui*, qui les a créées de rien ; par lui, qui les conserve et les gouverne ; pour lui, comme pour leur fin dernière. * **12,1** *Offrir* : le gr. παραστήσαι exprime, dans les sacrifices anciens, l'action d'amener et de présenter devant l'autel la victime destinée à l'immolation. — Pour les uns le culte spirituel λογικῆν, rationnable. Pour d'autres, le culte logique qui vous convient. Comp. I Pier. ii, 2.

volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui lui est agréable, ce qui est parfait†.

³ En vertu de la grâce qui m'a été donnée, je dis à chacun de vous de ne pas s'estimer plus qu'il ne faut ; mais d'avoir des sentiments modestes, chacun selon la mesure de la foi que Dieu lui a départie.

⁴ Car, de même que nous avons plusieurs membres dans un seul corps, et que tous les membres n'ont pas la même fonction,

⁵ ainsi, nous qui sommes plusieurs, nous ne faisons qu'un seul corps dans le Christ, et chacun en particulier nous sommes membres les uns des autres ;

⁶ et nous avons des dons différents selon la grâce qui nous a été donnée : soit de prophétie, selon la mesure de notre foi‡,

⁷ soit de ministère, pour nous contenir dans le ministère ; celui-ci a reçu le don d'enseigner : qu'il enseigne ;

⁸ celui-là, le don d'exhorter : qu'il exhorte ; un autre distribue : qu'il s'en acquitte avec simplicité ; un autre préside : qu'il le fasse avec zèle ; un autre exerce les œuvres de miséricorde : qu'il s'y livre avec joie.

† **12,2** Plusieurs mss. comme le *Vaticanus*, etc. omettent ὑμῶν (votre) que lit le texte reçu avec la plupart des autres mss. et la Vulgate. — Les trois adjectifs τὸ ἀγαθὸν καὶ εὐάρεστον καὶ τέλειον, pris substantivement, sont une opposition explicative du terme précédent : la *volonté de Dieu*. Vulgate : *afin que vous examiniez, avec un cœur docile, quelle est la volonté de Dieu bonne, agréable et parfaite*. ‡ **12,6** *De prophétie*, le don du discours inspiré (I Cor. xii, 10, 28).

⁹ Que votre charité soit sans hypocrisie. Ayez le mal en horreur ; attachez-vous fortement au bien.

¹⁰ Quant à l'amour fraternel, soyez pleins d'affection les uns pour les autres, vous prévenant d'honneur les uns les autres ;

¹¹ pour ce qui est du zèle, ne soyez pas nonchalants. Soyez fervents d'esprit ; c'est le Seigneur que vous servez[§].

¹² Soyez pleins de la joie que donne l'espérance, patients dans l'affliction, assidus à la prière,

¹³ prêts à subvenir aux nécessités des saints, empressés à donner l'hospitalité.

¹⁴ Bénissez ceux qui vous persécutent : bénissez et ne maudissez pas.

¹⁵ Réjouissez-vous avec ceux qui sont dans la joie ; pleurez avec ceux qui pleurent.

¹⁶ Ayez les mêmes sentiments entre vous ; n'aspirez pas à ce qui est élevé, mais laissez-vous attirer par ce qui est humble. Ne soyez pas sages à vos propres yeux ;

¹⁷ ne rendez à personne le mal pour le mal ; veillez à faire ce qui est bien devant tous les hommes.

¹⁸ S'il est possible, autant qu'il dépend de vous, soyez en paix avec tous.

¹⁹ Ne vous vengez pas vous-mêmes, bien-aimés ; mais laissez agir la colère *de Dieu* ; car

§ **12,11** Au lieu de κυρίῳ, *Domino servientes* on lit dans certains mss. καιρῶ, *tempori servientes* profitant du temps favorable, vous conformant aux besoins du moment.

il est écrit : « À moi la vengeance ; c'est moi qui rétribuerai, dit le Seigneur* . »

²⁰ Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; s'il a soif, donne-lui à boire ; car en agissant ainsi, tu amasseras des charbons de feu sur sa tête†.

²¹ Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais triomphe du mal par le bien.

13

¹ Que toute âme soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent ont été instituées par lui*.

² C'est pourquoi celui qui résiste à l'autorité, résiste à l'ordre que Dieu a établi et ceux qui résistent, attireront sur eux-mêmes une condamnation.

³ Car les magistrats ne sont pas à redouter pour les bonnes actions, mais pour les mauvaises. Veux-tu ne pas craindre l'autorité ? Fais le bien, et tu auras son approbation ;

⁴ car le prince est pour toi ministre de Dieu pour le bien. Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant

* **12,19** Deut. xxxii, 35, cité librement d'après les Septante.

† **12,20** Emprunt fait au livre des Prov. (xxv, 21 sv.). * **13,1** *Supérieures* : ce mot est ajouté pour insinuer la raison de l'obéissance des *inférieurs*, et désigne, dit S. Thomas, tout homme dépositaire de l'autorité (temporelle ou séculière), non seulement les chefs suprêmes, comme semblerait l'indiquer l'expression un peu inexacte de la Vulgate (*sublimioribus*), mais aussi les magistrats d'un rang moins élevé.

ministre de Dieu pour tirer vengeance de celui qui fait le mal, et le punir.

⁵ Il est nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte du châtement, mais aussi par motif de conscience[†].

⁶ C'est aussi pour cette raison que vous payez les impôts ; car les magistrats sont des ministres de Dieu, entièrement appliqués à cette fonction[‡].

⁷ Rendez [donc] à tous ce qui leur est dû : à qui l'impôt, l'impôt ; à qui le tribut, le tribut ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur.

⁸ Ne soyez en dette avec personne, si ce n'est de l'amour mutuel ; car celui qui aime son prochain a accompli la loi.

⁹ En effet, ces commandements : « Tu ne commettras pas d'adultère ; tu ne tueras pas ; tu ne déroberas pas ; [tu ne diras pas de faux témoignage] ; tu ne convoiteras pas, » et ceux qu'on pourrait citer encore, se résument dans cette parole : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

¹⁰ L'amour ne fait pas de mal au prochain ; l'amour[§] est donc la plénitude de la loi.

¹¹ Cela importe d'autant plus, que vous savez

[†] **13,5** Vulgate, *soyez soumis par nécessité*, ce qui ne peut s'entendre que d'une nécessité morale. — *De conscience* : S. Pierre (I, ii, 13) : *À cause de Dieu*, dans le même sens. [‡] **13,6** 6. *Ministres* : l'expression gr. λειτουργοὶ (au vers. 4 il y avait seulement διάκονός) désigne proprement les ministres du culte. [§] **13,10** *L'amour pour celui qui aime*. Comp. (1 Cor. xiii, 4-7). Vulgate *l'amour du prochain ne fait pas de mal*.

en quel temps* nous sommes : c'est l'heure de nous réveiller enfin du sommeil ; car maintenant le salut est plus près de nous que lorsque nous avons embrassé la foi.

¹² La nuit est avancée, et le jour approche. Dépouillons-nous donc des œuvres des ténèbres et revêtons les armes de la lumière.

¹³ Marchons honnêtement, comme en plein jour, ne *nous laissant pas aller* aux excès de la table et du vin, à la luxure et à l'impudicité, aux querelles et aux jalousies.

¹⁴ Mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et ne prenez pas soin de la chair, de manière à en exciter les convoitises.

14

2. Chap. xiv, 1 — xv, 13 : Conduite à tenir

* **13,11** De quel *temps* s'agit-il ? De l'approche de la *parousie*, dit S. Jean Chrysostome, c.-à-d. du retour glorieux du Sauveur pour le jugement final (Matth. xxiv, 33). C'était une opinion assez générale dans la primitive Église que l'intervalle qui devait s'écouler entre le premier et le second avènement de J.-C. serait court. Comme le Seigneur avait affirmé que nul ne sait le temps de ce second avènement, mais qu'il fallait veiller et se tenir prêt (Matth. xxiv, 36, 51 ; Marc, xiii, 32-33 ; Luc, xxi, 34-36), S. Paul, sans se prononcer sur sa proximité, ni sur son éloignement, tire de la possibilité d'un avènement plus ou moins prochain un motif pour exciter les fidèles à pratiquer la vertu. (Cf. Phil. iv, 5 ; I Thes. v, 1-10 ; Hébr. x, 25, 37 ; I Pier. iv, 5 et 7). Il est à remarquer que dans son Homélie sur ce passage, S. Jean Chrysostome du retour glorieux du Christ passe sans transition à la *parousie* individuelle. Comme le jour du Seigneur approche sans cesse, nous allons aussi à lui par la mort, qui est pour l'individu ce que la *parousie* est pour l'Église, la rencontre avec le Seigneur.

envers ceux qui sont encore faibles dans la foi. — Ne pas se juger les uns les autres (xiv, 1-12). Se garder de scandaliser les faibles (13-23). À l'exemple de Jésus-Christ, les supporter et les accueillir (xv, 1-13).

¹ Quant à celui qui est faible dans la foi, accueillez-le sans discuter ses opinions.

² Tel croit pouvoir manger de tout ; tel autre, qui est faible, se nourrit de légumes.

³ Que celui qui mange ne méprise pas celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne juge pas celui qui mange, car Dieu l'a accueilli *parmi les siens*.

⁴ Qui es-tu, toi qui juges le serviteur d'autrui ? S'il se tient debout, ou s'il tombe, cela regarde son maître. Mais il se tiendra debout, car Dieu a le pouvoir de le soutenir.

⁵ Tel met de la différence entre les jours ; tel autre les estime tous pareils : que chacun ait dans son esprit une pleine conviction*.

⁶ Celui qui observe tel ou tel jour, l'observe en vue du Seigneur ; et celui qui mange, mange en vue du Seigneur, car il rend grâces à Dieu ; et celui qui ne mange pas, c'est en vue du Seigneur qu'il ne mange pas, et il rend *aussi* grâces à Dieu.

⁷ En effet, nul de nous ne vit pour soi-même, et nul ne meurt pour soi-même.

* **14,5 Conviction** : quand il s'agit de choses indifférentes ou non commandées par une loi, le principal est que chacun se forme la conscience et la suive. Vulgate : *Que chacun abonde dans son sens* ; elle traduit mieux ailleurs (iv, 21) le même verbe grec.

⁸ Car, soit que nous vivions, nous vivons pour le Seigneur; soit que nous mourrions, nous mourons pour le Seigneur. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourrions, nous appartenons au Seigneur.

⁹ Car le Christ est mort et a vécu afin d'être le Seigneur et des morts et des vivants[†].

¹⁰ Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère? Toi, aussi, pourquoi méprises-tu ton frère? puisque nous paraîtrons tous devant le tribunal du Christ;

¹¹ car il est écrit: «Je suis vivant, dit le Seigneur; tout genou fléchira devant moi, et toute langue donnera gloire à Dieu‡.»

¹² Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même.

¹³ Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais jugez plutôt qu'il ne faut rien faire qui soit pour votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute.

¹⁴ Je sais et je suis persuadé dans le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi; néanmoins, si quelqu'un estime qu'une chose est impure, elle est impure pour lui.

¹⁵ Or, si pour un aliment, tu contristes ton frère, tu ne marches plus selon la charité;

[†] **14,9 9.** *A vécu* (Vulg. *est ressuscité*) comprend la vie de Jésus sur la terre et sa résurrection. Les morts sont les âmes dans le *scheol*, les limbes (Phil. ii, 10). [‡] **14,11 11.** Écrit. Is. xlv, 23, cité librement. — *Je suis vivant*: formule abrégée de serment, dont l'expression complète serait: Aussi vrai que *je suis vivant*, il est vrai que *tout genou*, etc. Cf. Hébr. vi, 13.

n'entraîne pas à la perte, par ton aliment, un homme pour lequel le Christ est mort.

¹⁶ Que votre bien ne soit pas un sujet de blasphème !

¹⁷ Car le royaume de Dieu ce n'est pas le manger et le boire ; mais la justice et la paix et la joie dans l'Esprit-Saint.

¹⁸ Celui qui sert le Christ de cette manière est agréable à Dieu et approuvé des hommes.

¹⁹ Recherchons donc ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle.

²⁰ Garde-toi, pour un aliment, de détruire l'œuvre de Dieu. Il est vrai que toutes choses sont pures, mais il est mal à un homme de devenir en mangeant une pierre d'achoppement.

²¹ Ce qui est bien, c'est de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, *de ne rien faire* qui soit pour ton frère une occasion de chute, [de scandale ou de faiblesse].

²² As-tu une conviction ? Garde-la pour toi-même devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas dans l'acte qu'il approuve.

²³ Mais celui qui a des doutes, s'il mange, il est condamné, parce qu'il n'agit pas par conviction ; tout ce qui ne procède pas d'une conviction est péché.

15

¹ Nous devons, nous qui sommes forts, supporter les faiblesses de ceux qui ne le sont pas, et ne pas nous plaire à nous-mêmes.

² Que chacun de nous cherche à complaire au prochain pour le bien, afin de l'édifier.

³ Car le Christ n'a pas eu de complaisance pour lui-même ; mais, selon qu'il est écrit : « Les outrages de ceux qui t'outragent sont tombés sur moi* . »

⁴ Car tout ce qui a été écrit avant nous l'a été pour notre instruction, afin que, par la patience et la consolation que donnent les Écritures, nous possédions l'espérance.

⁵ Que le Dieu de la patience et de la consolation vous donne d'avoir les uns envers les autres les mêmes sentiments selon Jésus-Christ,

⁶ afin que, d'un même cœur et d'une même bouche, vous glorifiez Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

⁷ Accueillez-vous donc les uns les autres, comme le Christ vous a accueillis, pour la gloire de Dieu.

⁸ J'affirme, en effet, que le Christ a été ministre des circoncis, pour montrer la véracité de Dieu, en accomplissant les promesses faites à leurs pères†,

⁹ tandis que les Gentils glorifient Dieu à cause de sa miséricorde, selon qu'il est écrit : « C'est pourquoi je te louerai parmi les nations, et je chanterai à la gloire de ton nom‡. »

¹⁰ L'Écriture dit encore : « Nations, réjouissez-vous avec son peuple§. »

* **15,3** 3. Ps. lxxix (68), 10, où le juste persécuté figure le Messie. † **15,8** 8. *Ministre des circoncis* : la fonction du Messie, conformément aux promesses, était de consacrer son activité au salut de la nation juive. ‡ **15,9** 9. Ps. xviii (17), 50. § **15,10** 10. *L'Écriture*, Deut. xxxii, 43, d'après les Septante.

¹¹ Et ailleurs : « Nations, louez toutes le Seigneur ; peuples, célébrez-le tous* . »

¹² Isaïe dit aussi : « Il paraîtra, le rejeton de Jessé, celui qui se lève pour régner sur les nations ; en lui les nations mettront leur espérance† . »

¹³ Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de toute paix dans la foi, afin que, par la vertu de l'Esprit-Saint, vous abondiez en espérance !

II. — EXPLICATIONS PERSONNELLES.

Chap, xv, 14 — xvi, 27. — Situation de Paul vis-à-vis de l'Église de Rome ; projets de voyage (xv, 14-33).

¹⁴ Moi aussi, mes frères, j'ai de vous cette persuasion que vous êtes de vous-mêmes pleins de bons sentiments, remplis de toute connaissance, et capables de vous avertir les uns les autres.

¹⁵ Cependant je vous ai écrit plus librement, comme pour raviver en partie vos souvenirs, — à cause de la grâce que Dieu m'a faite

¹⁶ d'être ministre de Jésus-Christ, pour les Gentils, — en m'acquittant du divin service de l'Évangile de Dieu, afin que l'offrande des Gentils soit agréée, étant sanctifiée par le Saint-Esprit.

¹⁷ J'ai donc sujet de me glorifier en Jésus-Christ pour ce qui regarde le service de Dieu.

* **15,11** 11. *Et ailleurs*, Ps. cxvii (116), i. † **15,12** 12. Is. xi, 12, d'après les Septante.

18 Car je n'oserais pas parler de choses que le Christ n'aurait pas faites par mon ministère pour amener les païens à obéir à *l'Évangile*, par la parole et par l'action,

19 par la vertu des miracles et des prodiges, par la puissance de l'Esprit-Saint : si bien que, depuis Jérusalem et les pays voisins jusqu'à l'Illyrie, j'ai porté partout l'Évangile du Christ‡,

20 mettant toutefois mon honneur à prêcher l'Évangile là où le Christ n'avait pas encore été nommé, afin de ne pas bâtir sur le fondement qu'un autre aurait posé§,

21 mais selon qu'il est écrit : « Ceux à qui il n'avait pas été annoncé le verront, et ceux qui n'en avaient pas entendu parler le connaîtront* . »

22 C'est ce qui m'a souvent empêché d'aller chez vous†.

23 Mais maintenant n'ayant plus rien qui me retienne dans ces contrées, et ayant depuis plusieurs années le désir d'aller vers vous,

24 j'espère vous voir en passant, quand je me rendrai en Espagne, et y être accompagné par vous, après que j'aurai satisfait, en partie *du moins*, mon désir de me trouver parmi vous.

‡ **15,19** Act. ix, 26 sv. ; Act. xxvi, 20 ; Act. xx, 1-3. § **15,20** *Mettant mon honneur*. La Vulgate, qui rend très bien ce mot II Cor. v, 9 ; I Thess. iv, 11, l'omet ici. * **15,21** Is. lii, 15. † **15,22** *Chez vous*. La Vulgate ajoute, *et je ne l'ai pu faire jusqu'à cette heure*. Ces mots manquent dans tous les manuscrits grecs, dans toutes les versions anciennes, et dans plusieurs manuscrits même de la Vulgate.

25 Présentement je vais à Jérusalem, pour venir en aide aux saints.

26 Car la Macédoine et l'Achaïe ont bien voulu faire une collecte en faveur des saints de Jérusalem qui sont dans la pauvreté.

27 Elles l'ont bien voulu ; aussi bien elles le leur devaient ; car si les Gentils ont eu part à leurs biens spirituels, ils doivent à leur tour les assister de leurs biens temporels‡.

28 Dès que j'aurai terminé cette affaire et que j'aurai consigné ce don§ entre leurs mains, je partirai pour l'Espagne et passerai chez vous.

29 Or je sais qu'en allant chez vous, j'y viendrai avec une abondante bénédiction du Christ.

30 Je vous exhorte, mes frères, par Notre-Seigneur Jésus-Christ et par la charité du Saint-Esprit, à combattre avec moi, en adressant pour moi des prières à Dieu*,

31 afin que j'échappe aux incrédules qui sont en Judée, et que l'offrande que je porte à Jérusalem soit agréable aux saints,

32 en sorte que j'arrive chez vous dans la joie, si c'est la volonté de Dieu, et que je goûte quelque repos au milieu de vous.

33 Que le Dieu de paix soit avec vous tous ! Amen !†

‡ 15,27 *Les assister*, litt. *les servir religieusement* de leurs biens temporels, comme on fait une offrande à Dieu. § 15,28 *Ce don*, litt. *ce fruit* de leur charité, ou de la collecte. * 15,30 Paul avait le pressentiment des persécutions qui l'attendaient à Jérusalem (Act. xx, 22 sv. ; xxi, 10 sv.). — *Combattre avec moi*, comp. Col. iv, 12. Vulg. *de m'aider*. † 15,33 Comp. I Cor. xiv, 33 ; II Cor. xiii, 11 ; Phil. iv, 9 ; I Thess. v, 23.

ÉPILOGUE. [XVI.]

16

¹ Je vous recommande Phoebé, notre sœur, qui est diaconesse de l'Église de Cenchrées,

² afin que vous la receviez en Notre-Seigneur d'une manière digne des saints, et que vous l'assistiez dans toutes les choses où elle pourrait avoir besoin de vous, car elle aussi a donné aide à plusieurs et à moi-même.

³ Saluez Prisca et Aquila, mes coopérateurs en Jésus-Christ*,

⁴ eux qui, pour sauver ma vie, ont exposé leur tête† ; ce n'est pas moi seul qui leur rend grâces, ce sont encore toutes les Églises des Gentils.

⁵ Saluez aussi l'Église qui est dans leur maison‡. — Saluez Epénète, mon bien-aimé, qui a été pour le Christ les prémices de l'Asie. —

⁶ Saluez Marie, qui a pris beaucoup de peine pour vous§. —

⁷ Saluez Andronique et Junias, mes parents et mes compagnons de captivité, qui jouissent

* **16,3** 3. *Prisca*, la même que Priscille, et Aquila, son époux. Voy. Act. xviii ; I Cor. xvi, 19 ; II Tim. iv, 19. † **16,4** 4. Mot à mot *mettre le cou sous la hache*, c'est-à-dire exposer leur vie ; peut-être à Éphèse, I Cor. xv, 32 ; II Cor. i, 8. ‡ **16,5** À Rome, comme à Éphèse (I Cor. xvi, 19 ; Col. iv, 13 ; Philém. 2), Aquila et Prisca tenaient dans leur maison des assemblées de fidèles qui s'y réunissaient pour le service divin. § **16,6** *Pour vous*, ou *pour nous*, ou *parmi vous* (Vulg.), selon d'autres leçons. Comp. Luc, viii, 3 ; Jean, xix, 25.

d'une grande considération parmi les apôtres et qui même ont été dans le Christ avant moi*. —

⁸ Saluez Amplias, mon bien-aimé dans le Seigneur. —

⁹ Saluez Urbain, notre coopérateur dans le Christ, et Stachys, mon bien-aimé. —

¹⁰ Saluez Apelle, qui a fait ses preuves dans le Christ. Saluez ceux de la maison d'Aristobule. —

¹¹ Saluez Hérodion, mon parent. Saluez ceux de la maison de Narcisse qui sont dans le Seigneur. —

¹² Saluez Tryphène et Tryphose, qui travaillent dans le Seigneur. Saluez Perside, la bien-aimée qui a beaucoup travaillé dans le Seigneur. —

¹³ Saluez Rufus, distingué dans le Seigneur, et sa mère, qui est aussi la mienne†. —

¹⁴ Saluez Asyncrite, Phlégon, Hermés, Patrobas, Hermas, et les frères qui sont avec eux.

¹⁵ Saluez Philologue et Julie, Nérée et sa sœur, ainsi qu'Olympias, et tous les saints qui sont avec eux.

¹⁶ — Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser.

Toutes les Églises du Christ vous saluent.

¹⁷ Je vous exhorte, mes frères, à prendre garde à ceux qui causent les divisions et les scandales,

* **16,7** Συγγενεις μου peut signifier *mes parents* ou *mes compatriotes*, . Comme au vers. 11 et 21, ce mot s'applique à diverses personnes dont deux sont de Macédoine, Act. xviii, 5; XX, 4, le sens plus large de *compatriotes* est plus probable. † **16,13** Rufus, probablement le fils de Simon de Cyrène (Marc, xv, 21).

en s'écartant de l'enseignement que vous avez reçu ; éloignez-vous d'eux.

¹⁸ Car de tels hommes ne servent pas le Christ Notre-Seigneur, mais leur propre ventre, et avec leurs paroles douces et leur langage flatteur, ils séduisent les cœurs des simples‡.

¹⁹ Car votre obéissance est arrivée aux oreilles de tous ; je me réjouis donc à votre sujet ; mais je désire que vous soyez prudents pour le bien et simple pour le mal.

²⁰ Le Dieu de paix écrasera bientôt Satan sous vos pieds.

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous !§

²¹ Timothée, le compagnon de mes travaux, vous salue, ainsi que Lucius, Jason et Sosipater, mes parents. —

²² Je vous salue dans le Seigneur, moi Tertius, qui ai écrit cette lettre. —

²³ Caius, mon hôte et celui de l'Église, vous salue. Eraste, le trésorier de la ville, vous salue, ainsi que Quartus, *notre frère**.

²⁴ [Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous ! Amen !]†

²⁵ À celui qui peut vous affermir selon mon Évangile et la prédication de Jésus-Christ, —

‡ **16,18** *Leur ventre*, toutes les passions basses (I Tim. vi, 5 ; Tit. i, 11). § **16,20** Entre cette bénédiction et la doxologie (vers. 25 sv.), Paul se trouve amené à ajouter encore quelques salutations.

* **16,23** *Caius* ou *Gaius*, le même que I Cor. i, 14 ; Paul logeait chez lui. † **16,24** Ce verset, *répétition* du verset 20, qu'on lit dans le texte reçu, ne se trouve pas à cette place dans les meilleurs manuscrits.

conformément à la révélation du mystère resté caché durant de longs siècles,

²⁶ mais manifesté maintenant, et, selon l'ordre du Dieu éternel, porté par les écrits des prophètes, à la connaissance de toutes les nations pour qu'elles obéissent à la foi, —

²⁷ à Dieu, seul sage, soit la gloire par Jésus-Christ aux siècles des siècles ! Amen !

Sainte Bible néo-Crampon Libre
The Holy Bible in French, néo-Crampon Libre
translation
Sainte Bible néo-Crampon Libre, une modernisation
de la traduction catholique française de Crampon
copyright © 2022 Fraternité de Tibériade

Language: français (French)

Une modernisation de la traduction catholique française de Crampon
This translation is made available to you under the terms of the Creative Commons Attribution Share-Alike license 4.0.

You have permission to share and redistribute this Bible translation in any format and to make reasonable revisions and adaptations of this translation, provided that:

You include the above copyright and source information.

If you make any changes to the text, you must indicate that you did so in a way that makes it clear that the original licensor is not necessarily endorsing your changes.

If you redistribute this text, you must distribute your contributions under the same license as the original.

Pictures included with Scriptures and other documents on this site are licensed just for use with those Scriptures and documents. For other uses, please contact the respective copyright owners.

Note that in addition to the rules above, revising and adapting God's Word involves a great responsibility to be true to God's Word. See Revelation 22:18-19.

2025-06-24

PDF generated using Haiola and XeLaTeX on 24 Jun 2025 from source files dated 24 Jun 2025
07f7bf7c-1ce3-52e3-999f-41fc2e6dd849